



Appel aux prud'homme

Par **Bridgett18**, le **21/01/2025** à **18:15**

Bonjour

Je vais essayer d'expliquer clairement mon cas.

J'ai saisi le conseil de prud'hommes car mon employeur ne me payait plus où peu, il m'a menti en me disant qu'il faisait une fusion avec une autre entreprise, c'était faux c'était une création d'entreprise. J'ai signé un nouveau contrat et j'ai donc vu mon salaire diminué et mon ancienneté perdue. J'ai décidé de mettre mon employeur aux prud'hommes.

Celui-ci s'est retrouvé en redressement judiciaire et le mandataire m'a fortement conseillé de le mettre aux prud'hommes. (Il me doit des jours de CP et des RC non payés entre autre.)

le liquidateur m'a considéré comme démissionnaire or je n'ai jamais fait de courrier en ce sens, je suis nul en administratif et j'ai donc cru à la fusion.

Le conseil des prud'hommes m'a donné raison.

Mais l'AGS-CGEA (c'est eux qui doivent payer), viennent de faire appel, avec comme motif que j'ai sollicité postérieurement à l'ouverture de la procédure judiciaire (avec une jurisprudence).

J'ai un avocat qui s'occupe de mon dossier mais ma question actuelle est l'AGS a t elle des chances de gagner en appel?

Désolé pour le pavé mais j'ai essayé d'expliquer le maximum.

Merci de vos retours où expériences similaires.